



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21 FEV. 2024

ID : 062-216203497-20240219-2024005-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2024

N° 2024 005

Par suite d'une convocation en date du 14 Février 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 19 Février 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaients présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mr LENGLET Laurent et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr JOURDAIN Michel à Mme CRASQUIN Christine Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr BRASME Christian a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : Projets communaux 2024

Membres en exercice : 19 Présents : Exprimés
Vote : Pour : Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les principaux travaux pour l'année dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2024, projets qui ont déjà fait l'objet de débat lors de précédentes réunions de conseil municipal

- Géoréférencement
- Vidéosurveillance
- Chemin accès école maternelle
- Automatisation des portails

Il propose au conseil municipal de l'autoriser

- Effectuer les diverses études de ces projets
- Inscrire les coûts desdits projets au Budget Communal
- De déposer des demandes d'aides/subventions (ex : DETR / FARDA/ fonds de concours CABBALR ...) auprès des instances concernées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- d'autoriser Mr le Maire à mettre en place les diverses études des dits projets, d'inscrire les dépenses au BP 2024 et de déposer les dossiers de subventions inhérents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

